

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Francis BERKMANS - Maire, ce jeudi 22 décembre à 19 h 00 -Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville.

**Début de séance : 19h05**

**Secrétaires de séance** : Mesdames Martine HEVE, Catherine ROLY et Monsieur Jean-Marie MARECHAL

**Excusés** : Madame Audrey BULTE (pouvoir à Madame Joëlle LEGRAND), Madame Christiane LOTTE (pouvoir à Madame Claudine LORTHORS), Monsieur Mohamed BOUMEDINE arrivé à 19h15.

Monsieur le Maire présente la décision prise dans le cadre de la délégation qui lui a été octroyée par le Conseil Municipal (cf : art L. 2122-22 du CGCT – Alinéa 16) depuis le dernier Conseil :

### **DECISION N°101 DU 30 NOVEMBRE 2016**

Mission forfaitaire donnée à Maître Paul-Guillaume BALAY- Avocat Associé-Cabinet FIDAL à EURALILLE pour un montant de 2300,00 euros HT afin de défendre les intérêts de la commune d'ESCAUTPONT devant la Cour Administrative d'Appel de Douai **CONTRE** l'Association de Défense du Patrimoine ESCAUTPONTOIS représentée par Madame Janine PETIT, Présidente.

OBJET : Annulation de l'arrêté de Permis de Construire délivré par le Maire le 23 juillet 2013 concernant t la construction d'un ensemble de 22 logements individuels sur un terrain sis Rue Ghesquière

### **PREAMBULE :**

Monsieur le Maire annonce :

- Que suite aux démissions de deux adjoints au Maire (Madame Béatrice Mariage, Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI) et à l'élection de Madame Christine PLUMECOCQ, nouvelle adjointe au Maire ; le Conseil Municipal compte désormais 25 membres et qu'ils vont siéger dans un ordre différent.
- Qu'en raison de la dématérialisation partielle des documents adressés lors des Conseils Municipaux nous sommes enfin dotés d'écrans qui permettent une visualisation précise de tous les points qui seront abordés à chaque séance.
- Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean-Marie MARECHAL a assuré le secrétariat lors du dernier Conseil Municipal et qu'il sollicite d'autres élus désormais susceptibles de participer à la rédaction des Procès-Verbaux de séance. Madame Martine HEVE, membre de la Commission « Information - Communication » sera désormais associée à Madame Catherine ROLY et Monsieur Jean Marie MARECHAL, leur candidature sera proposée à chaque réunion de Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire indique que désormais les différentes commissions devront se réunir plus fréquemment et mettre en commun leurs compétences pour réaliser de nouveaux projets ainsi que le Bulletin Municipal.

## **ORDRE DU JOUR de la séance du 22 décembre 2016**

Monsieur le Maire présente le premier point de l'ordre du jour :

### **1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2016 :**

Monsieur Jean-Marie KURTI tient à préciser que son intervention citée dans le document faisait référence à une opinion générale du Conseil Municipal. Les collègues élus acquiescent.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

### **2- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) d'ESCAUTPONT – Avance de trésorerie**

Afin de faire face à ses dépenses au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, le Centre Communale Action Sociale sollicite un acompte de 10 000,00 €

Monsieur Daniel HERLAUD rappelle que cette avance est indispensable au bon fonctionnement de la structure dans l'attente du vote du Budget Primitif de la Commune.

Cette dépense sera imputée sur les subventions de fonctionnement du budget précité : compte 657362

Le conseil est appelé à délibérer sur cette avance de trésorerie.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

### **3- RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL N°68 ET D'UNE PARTIE DU TERRAIN CADASTRE SECTION AL N°67 SISES A ESCAUTPONT LIEU-DIT « LES BRUILLES NORD » APPARTENANT A LA COMMUNE D'ESCAUTPONT :**

La délibération N°28 en date du 31 mars 2016 avait approuvé la cession à Monsieur SAMAI Medhi des parcelles cadastrées section AL N°68 et AL N°67 (pour partie), sises à ESCAUTPONT -lieudit « LES BRUILLES NORD » appartenant à la commune d'ESCAUTPONT.

Monsieur le Maire précise que Monsieur SAMAI devait faire procéder à ses frais, à des relevés permettant la division parcellaire de la parcelle AL N°67. Après plusieurs relances, Monsieur SAMAI n'a toujours effectué aucune démarche ou confirmer ses intentions.

Monsieur le Maire déclare qu'un nouvel acheteur souhaite investir pour l'intégralité de la parcelle AL N° 67 et s'engager dans un projet qui serait, comme le souligne Madame Joëlle LEGRAND ; en accord avec les principes et les critères de réalisation de la zone d'intérêt communautaire de la CAPH.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le retrait de la délibération suscitée.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

**4- COLLEGE JEAN ZAY AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT EN DATE DU 10 JUIN 2013 – CANTINE SCOLAIRE :**

Comme chaque année, le Département du Nord transmet un Avenant à la convention d'hébergement tripartite (Collège Jean ZAY/Commune/Conseil Départemental du Nord) afin de reconduire les modalités concernant l'accueil des élèves des Ecoles Maternelles et Élémentaires de la Commune (CENTRE et BRUNEAUT).

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<b>NOUVELLE TARIFICATION DES REPAS A COMPTE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017</b>	
Ecoliers des écoles maternelles	<b>2.65 euros</b>
Ecoliers des écoles élémentaires	<b>2.83 euros</b>
Accompagnateurs	<b>3.61 euros</b>

Le Conseil Municipal est appelé approuver cette nouvelle tarification.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

**5- CANTINE SCOLAIRE -MODIFICATION DES TARIFS :**

Les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des Ecoles Maternelles et Élémentaires de la Commune (CENTRE et BRUNEAUT) sont fixés par la Ville. Suite aux remarques de Monsieur Daniel HERLAUD sur la similitude des points 4 et 5 Monsieur le Maire précise que le point 4, concerne l'acceptation par la Commune de la nouvelle tarification pratiquée par le Département du Nord. Le point 5 répercute à prix coutants la hausse de ces nouveaux tarifs sur la vente de tickets aux familles pour l'accès à la restauration.

<b>NOUVELLE TARIFICATION DES REPAS</b>	
Tickets Jaunes Ecoles Maternelles	<b>2.65 euros</b>
Tickets Jaunes Ecoles Elémentaires	<b>2.83 euros</b>

A cet effet il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

**6- ASSOCIATION ESPOIR -ANNULATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE, N° 4 CITE OUVRIERE :**

L'immeuble suscité faisait l'objet d'un bail emphytéotique au bénéfice de l'Association ESPOIR d'une durée de 18 ans.

Suite au départ du locataire, l'immeuble se voit libérer deux ans avant l'échéance du bail emphytéotique.

Conformément à l'opération de portage foncier validée le 05 novembre 2015 par le Conseil Municipal (délibération N° 107), une convention tripartite a été signée dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain de la cité Ouvrière (prise en charge de la négociation foncière, acquisitions nécessaires à la réalisation de l'opération précitée, travaux de démolition).

A cet effet, la Commune souhaite ne pas relouer le bien afin de pouvoir le céder à l'EPF (Etablissement Public Foncier).

Madame Valérie MENDICINO s'interroge sur une nouvelle construction à venir à proximité du périmètre de renouvellement urbain de la Cité Ouvrière.

Monsieur le Maire annonce que cette construction se réalisera hors du périmètre précité sur un terrain privé contigu.

Le Conseil Municipal est appelé à résilier ce bail par anticipation.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

#### **7- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT »- AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017/2022 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle LEGRAND qui explique que ce programme est de compétence Communautaire et couvre les 45 communes membres de la CAPH, en matière d'habitat.

Il décline les objectifs à atteindre :

- Recréation de condition de développement de la construction permettant le maintien de la population
- Développement de l'offre de logements (LOCATIF- ACCESSION) à coût maîtrisé.
- Renouvellement et diversification de l'offre de logement dans les Communes Minières
- Contribution à la reconquête de l'attractivité résidentielle de DENAIN (Pôle secondaire du Valenciennois)
- Mise en œuvre de moyens favorisant la qualité urbaine et résidentielle de projets structurants, facteur d'attractivité
- Favorisation de l'accueil et du maintien des ménages salariés.

La détermination de ces objectifs prioritaires va permettre également de dégager les actions thématiques afin de :

- Mieux répondre à la diversité des besoins, en particulier des ménages les plus vulnérables et continuer à développer les conditions du parcours résidentiel
- Relancer la construction d'une offre de logements diversifiée et adaptée aux spécificités territoriales.
- Poursuivre la dynamique d'amélioration du parc de logements anciens.
- Promouvoir des secteurs de projet porteur de nouvelle dynamique favorisant un développement solidaire et durable du territoire.
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PLH.

Madame Evelyne LEGRAND intervient sur la question des logements sociaux pour lesquels des chartes de peuplement ont été signées avec les Bailleurs MAISONS ET CITES et la SOCIETE IMMOBILIERE de l'ARTOIS, ces derniers imposant des règles de mixité.

Madame Evelyne LEGRAND précise que selon une étude de la CAF de VALENCIENNES, des logements « indignes » auraient été répertoriés au sein de la commune.

Monsieur Daniel HERLAUD demande si ces logements ont été identifiés et si un signalement va être relayé aux autorités compétentes.

Monsieur le Maire souligne la différence qu'il faut absolument établir une distinction entre les logements « insalubres » et les logements « indignes ».

Il insiste en rappelant que nous sommes une des rares communes du Valenciennois à racheter depuis 30 ans des logements « insalubres », mis ensuite à disposition de notre Association d'Insertion ESPOIR et requalifié par elle.

Au terme des mises à disposition, ces biens communaux sont une source de recettes non négligeable qui peuvent être injectées dans les projets d'investissement de la commune.

Le Conseil est donc appelé à délibérer sur le projet du Plan Local de l'Habitat.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

**8- S.I.T.U.R.V (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES TRANSPORTS URBAINS DE LA REGION DE VALENCIENNES) – CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE D'ESCAUTPONT AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA GESTION DE LA DEUXIEME LIGNE DE TRAMWAY PHASE 3 :**

Par délibération en date du 11 février 2011, le Conseil avait approuvé :

- La mise à disposition au S.I.T.U.R.V de parcelles propriétés privées communales.
- L'engagement de signature d'une convention de mise en superposition de gestion du domaine public communal.

Madame Joëlle LEGRAND relate qu'en 2011 ces emprises foncières avaient donc fait l'objet d'une superposition de travaux et de gestion sur le principe, afin de permettre la continuité des chantiers de travaux.

Aujourd'hui, il faut confirmer définitivement cette décision administrative.

Monsieur Jean-Marie KURTI intervient pour rappeler que les espaces verts n'ont pas été finalisés comme convenu et que plusieurs travaux d'aménagement risquent de rester à la charge de la commune (emplacement handicapés ; feux tricolores).

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas en rapport avec le point du jour mais que l'observation est tout à fait justifiée et qu'il se chargera de rappeler leurs engagements au S.I.T.U.R.V.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer définitivement sur cette convention.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

**9- OPERATION « TRAVAUX DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION PARTIELLE DU GROUPE SCOLAIRE BRUNHAUT-RUE JEAN JAURES A ESCAUTPONT » -DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE :**

Ce projet d'un montant de travaux de 2 468 894,41 euros HT a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des Services du Conseil Départemental du Nord dans le cadre des nouveaux dispositifs de soutien aux projets communaux à hauteur de 300 000 euros.

Monsieur le Maire déplore que désormais nous ne puissions compter que sur une malheureuse subvention de 15 %.

10 années en arrière, nous pouvions encore monter des projets avec 60 % de subvention.

Madame Joëlle LEGRAND ajoute que le Département du Nord fait néanmoins partie des rares soutiens financiers encore présent auprès des communes.

Le Conseil Municipal est appelé à valider le plan de financement.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

**10- OPERATION « TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE DE LA RUE DES ACACIAS (en partie) ET CREATION D'UN PARKING POUR LA SALLE DE SPORT MUNICIPALE « GEORGES DRAUX » -DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE.**

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de réserve Parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur du Nord pour un montant de 15 000,00 euros.

Le Conseil doit valider le plan de financement et autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet qui s'élève à 394 375,00 euros HT.

Dans le contexte économique actuel, Madame Joëlle LEGRAND fait remarquer que notre Commune est l'une des rares collectivités qui peut encore s'engager dans la réalisation de tels investissements avec aussi peu de partenaire financier.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

**11- FICHES PROJETS « POLITIQUE DE LA VILLE» - PROGRAMMATION DU CENTRE SOCIAL AGATE – DELIBERATION DE PRINCIPE :**

La parole est donnée à Madame Claudine LORTHORS qui fait le bilan des différentes actions. Celles-ci devront faire l'objet de subventions communales en complément de celles d'autres partenaires financiers. Deux nouvelles actions s'ajoutent à celles reconduites ; il s'agit de « ESCO ADOS » ET « RENCONTRE ET PARTAGE AUTOUR DU MONDE ».

## LISTE DES ACTIONS :

### UN CHEMINVERS LA REUSSITE (action reconduite) :

• Politique de la ville	2 500,00 €
• Commune	2 500,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales	270,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 270,00 €</b>

### AUTHENTIK 278, BOUGE TON QUOTIDIEN (action reconduite) :

• Politique de la ville	4 966,00 €
• Département du Nord	6 525,00 €
• Commune	4 966,00 €
• Ados en action (STAJ)	1 000,00 €
• Vente de Produits finis, Prestations de services	600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 057,00 €</b>

### PLATE FORME MOBILITE ET INSERTION (action reconduite) :

• Politique de la ville	2 500,00 €
• Département du Nord	2 817,00 €
• Commune	2 500,00 €
• Bailleurs Sociaux	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 817,00 €</b>

### TREMPIN EUROPEEN DES CULTURES URBAINES (action reconduite) :

• Politique de la ville	6 950,00 €
• Département du Nord	1 041,00 €
• FPH	760,00 €
• Commune	6 950,00 €
• Mécénat	3 741,00 €
• Ventes de Produits finis, Prestations de services	630,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 072,00 €</b>

### ATELIER D'EVEIL ARTISTIQUE ET CORPOREL (action reconduite) :

• Politique de la ville	3 308,00 €
• Commune	3 308,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales	1 088,00 €
• Autofinancement	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 004,00 €</b>

**EPANOUI'SENS (action reconduite) :**

• Politique de la ville	3 000,00v €
• <b>Commune</b>	3 000,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales	2 082,00 €
• Autofinancement	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<hr/> 8 482,00 €

**ATELIERS PARENTS-ENFANTS : VERS UN MIEUX ÊTRE (action reconduite) :**

• Politique de la ville	3 655,00 €
• <b>Commune</b>	3 655,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales	2 021,00 €
<b>TOTAL</b>	<hr/> 9 331,00 €

**ESCO ADOS (nouvelle action) :**

• Politique de la ville	3 485,00 €
• <b>Commune</b>	3 485,00 €
• FPH	760,00 €
• Vente de produits	500,00 €
• FONJEP	860,00 €
<b>TOTAL</b>	<hr/> 9 090,00 €

**RENCONTRE ET PARTAGE AUTOUR DU MONDE (nouvelle action) :**

• Politique de la ville	2 010,00 €
• <b>Commune</b>	2 010,00 €
• Caisse d'Allocations Familiales	1 218,00 €
• Vente de produits finis	320,00 €
<b>TOTAL</b>	<hr/> 5 558,00 €

Monsieur Daniel HERLAUD s'interroge sur les délais de réponse de l'Etat et des autres partenaires. Madame LORTHIORS indique : mars 2017. Elle précise également que dans la mesure où l'Etat ne pourrait pas subventionner tout ou partie de sa participation, la Commune se réserve le droit :

- ✓ D'une part, de ne plus financer les actions suscitées.
- ✓ D'autre part, de diminuer le financement des actions à due proportion de celle de l'état.

**VOTE : POUR à l'unanimité**

## **12- LA POSTE – MOTION SUR LE MAINTIEN D’UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE ET DE PROXIMITE :**

Monsieur le Maire regrette la disparition des services publics concurrencés par de nombreuses entreprises privées. Ceci oblige certains personnels de la Poste à effectuer des missions complémentaires sociales.

Le service postal est un service de proximité indispensable à la survie d’une commune et permet d’éviter sa désertification. Cette réorganisation nationale entrainerait la fermeture de 3 700 bureaux sur le territoire du pays.

La fermeture éventuelle de notre bureau de Poste constitue un handicap majeur pour nos administrés. Face à cette problématique nationale, une Motion portée par la CGT Syndicat du Nord concernant le maintien des 7 800 bureaux de Poste de France et plus particulièrement de celui d’ESCAUTPONT est proposé.

**VOTE : POUR à l’unanimité**

## **13- QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Mohamed BOUMEDINE souhaiterait des réunions plus nombreuses des Commissions.

Monsieur Daniel HERLAUD précise que toutes les Commissions se réunissent en fonction du calendrier (financier ou projets à débattre). Il propose d’ailleurs que chacun formule ses besoins en formation.

Madame Evelyne LEGRAND rapporte la grande satisfaction des aînés de notre commune quant au thé dansant et aux cadeaux à l’occasion des fêtes de Noël. Elle souligne les vifs remerciements de l’orchestre BARZYNSKI quant à l’accueil des représentants de la commune lors de cette manifestation.

Monsieur le Maire remercie ses collègues du Conseil Municipal d’avoir vivement participé à un événement collectif et solidaire : « quelle belle réussite et quelle ambiance ! ».

Dans le cadre de notre candidature des Villes et Villages Fleuris, Madame Evelyne LEGRAND est très honorée de présenter à ses collègues le diplôme du Jury Régional obtenu grâce à l’investissement tant de la Commune que de la Commission Municipale Environnement et des autres acteurs locaux, tel que l’Association ESPOIR.

Madame Evelyne LEGRAND ajoute le vif succès du futur réveillon de la Saint Sylvestre qui enregistre déjà 200 convives.

Monsieur Michel RENARD s’interroge sur l’état de la chaussée face à la salle des sports suite aux travaux provisoires.

Monsieur le Maire répond qu’il n’y a aucun souci : il est prévu une consolidation à terme dans l’attente des travaux définitifs.

Monsieur le Maire achève la séance en souhaitant de bonnes fêtes de fin d’année à tous.

**FIN DE SEANCE : 21h35**